

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 192**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action d'encadrement socio-professionnel au sein d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) - Aide au démarrage: Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et Ameli Ouest Provence

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par 1 association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

### **Aide au démarrage des ACI (Atelier ou Chantier d'Insertion)**

Une aide au démarrage peut-être accordée à chaque nouvelle création de structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ou d'action d'insertion. La délibération n°258, adoptée par la Commission Permanente le 29 juin 2007, fixe comme suit les conditions d'éligibilité et d'attribution de l'aide au démarrage pour les ACI.

L'intervention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est soumise à l'ouverture de trois postes minimum pour des bénéficiaires du RSA socle. Au-delà de six postes conventionnés, 50% des postes devront être destinés à des bénéficiaires du RSA socle.

Les conditions d'attribution de l'aide au démarrage sont les suivantes :

- un cofinancement est établi à hauteur de 50% maximum du montant total des investissements et dépenses (achats ou locations) de matériels, matériaux, outillages, tenues de travail nécessaires à la réalisation du chantier. L'aide au démarrage est plafonnée à 8 000 € pour les ACI accueillant de 3 à 5 bénéficiaires du RSA socle et à 16.000 € pour les ACI accueillant un minimum de 6 bénéficiaires du RSA socle.

- à titre exceptionnel, la demande de financement pourra être renouvelée pour toute acquisition ou location complémentaire d'outillage, de matériel, de matériaux ou de vêture. L'opportunité et le montant de cette aide seront appréciés au cas par cas. De plus, le montant cumulé des aides au démarrage pour un même chantier ne pourra excéder les plafonds susmentionnés.

**Il est donc proposé de financer l'aide au démarrage par l'association AMELI OUEST PROVENCE, à hauteur de 8.000,00 € Cette action est décrite en détail dans le tableau ci-après.**

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département  Cofinancements publics hors contrats aidés  Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° INS - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p><b>AMELI OUEST PROVENCE</b></p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 52 Bd Déthez – 13800 Istres</p> <p><u>présidente</u> : Madame Najet Piller</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p><b>« Aide au démarrage » Chantier d'insertion 13 Habitat Martigues</b></p> <p>Du 01/07/2016 au 30/06/2017</p>	<p>L'association AMELI OUEST PROVENCE, spécialisée dans les domaines de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts, a été retenue dans le cadre de l'appel à projets 2015 pour la mise en œuvre du nouveau chantier « Chantier d'Insertion Habitat 13 Martigues » afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des personnes résidant dans ces quartiers.</p> <p>L'action consiste à insérer des personnes en grande difficulté socioprofessionnelle, en leur permettant d'acquérir un savoir-faire dans les métiers du bâtiment et de réhabilitation des espaces communs au sein des cités prioritaires de la ville dont le bailleur est Habitat 13.</p> <p>AMELI sollicite, après 6 mois de travaux, une aide au démarrage afin de compléter l'outillage et de pouvoir répondre plus rapidement à la commande du maître d'ouvrage 13 HABITAT.</p> <p>Matériels technique prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 débroussailleuse ;</li> <li>- 1 taille haie ;</li> <li>- 1 meuleuse ;</li> <li>- 1 équipement bureautique ;</li> <li>- Des vêtements et matériels de protection.</li> </ul> <p>Ainsi il est proposé d'accorder <b>une aide au démarrage</b> à hauteur de 37 % maximum du montant total, soit 8.000,00 € au total.</p>	Martigues	8 postes en insertion dont <b>4 BRSA</b> recrutés en CDDI sur un ACI	<p><b>8.000,00 €</b></p> <p><b>Cofinancements publics :</b></p> <p>13 Habitat : 11.000,00 €</p>	<p><b>2016.8/120</b></p> <p>INS 000720</p> <p>CTD du 07/10/2016</p> <p>Nouveau dossier</p>
<b>TOTAL : Aide au démarrage</b>					<b>8.000,00 €</b>	



## INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget 2016.

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 018 Fonction 564 Article 20421	8.000,00 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL